

## PROCES-VERBAL

### Séance du 12 mai 2023

L'an 2023 et le 12 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

**Date de la convocation** : 09/05/2023

**Date d'affichage** : 09/02/2023

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. MERCIER Thierry à M. BERTRAND Gilles

**A été nommée secrétaire** : M. DELAPLANCHE André

**Ordre du jour** :

- Devis pose de deux bornes d'alimentation eau à l'intérieur du cimetière
- Devis de deux options de mise en sécurité du réseau hydraulique – aval du terrain de football
- Complément devis aire de demi-tour cars scolaires
- Choix de l'entreprise travaux d'aménagement du parking perméable du lavoir

Ajout à l'ordre du jour : commande de panneaux de signalisation

**Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé.**

#### **Pose de deux bornes d'alimentation en eau à l'intérieur du cimetière**

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que l'installation de deux bornes d'alimentation en eau dans le cimetière a été évoquée lors de la séance du 11 avril 2023 au cours de laquelle a été fixé le choix de la borne. Un devis de l'entreprise DMS (Nibelle) est présenté pour un montant de 1 850.00€ HT soit 2 220.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux d'installation,
- **APPROUVENT** le devis de la société DMS(Nibelle), pour un montant de 1 850.00€ HT soit 2 220.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 2116,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

#### **Mise en sécurité réseau hydraulique - Aval du terrain de football**

Madame Catherine RAGOBERT précise que les travaux de mise en sécurité du réseau d'assainissement hydraulique agricole sont planifiés en fonction des priorités. Il convient de s'attacher à la partie située en aval du terrain de foot. Deux options sont présentées :

<b>Réseau hydraulique agricole</b>		HT	TTC
Aval terrain de foot option 1	ExeauCentre	1 650,00 €	1 980,00 €
Aval terrain de foot option 2	ExeauCentre	6 890,00 €	8 268,00 €

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux de mise en sécurité,
- **CONFIRMENT** que le choix de l'option dépendra du sondage qui sera effectué après la moisson,
- **APPROUVENT** le devis de la société ExeauCentre, pour le montant de l'option qui sera retenue,
- **CONFIRMENT** que les crédits de l'option 2 (option maximale) pour un montant de 6 890.00€ HT, soit 8 268.00€ TTC sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 21538,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

#### **Complément devis aire de demi-tour cars scolaires**

Madame Catherine RAGOBERT expose l'avancée des travaux de l'aire de demi-tour des cars scolaires rue de la Cave et explique la nécessité d'installer 6 poteaux bois avec bandeaux rétro réfléchissants pour guider le car dans sa manœuvre.

Un devis de l'entreprise TP du Pithiverais est présenté pour 2 563.60€ HT soit 3 076.32€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces installations,
- **ÉMETTENT UN AVIS DÉFAVORABLE** au devis présenté. Une solution moins couteuse est envisagée.

#### **Choix de l'entreprise travaux d'aménagement du parking perméable du lavoir**

Madame Catherine RAGOBERT expose les résultats de l'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement de parking perméable au lavoir. Quatre entreprises ont été consultées. Trois ont répondu. Les montants sont sous le seuil de 100 000€, fixé jusqu'au 31 décembre 2024, pour les dispenses de procédure des marchés de travaux. Les trois devis ont été analysés par le bureau d'étude Legrand, maître d'œuvre qui confirme la conformité des offres au cahier des charges technique demandé. Aucune erreur de calcul n'a été observée dans les réponses fournies par les trois entreprises. Tous les postes du bordereau de prix ont été renseignés par chaque entreprise.

<b>Travaux aménagement parking perméable - lavoir</b>		HT	TTC
PLAISANCE	Château Renard	58 889,20 €	70 667,04 €
EXEAU TP	Bouzy la Forêt	63 504,00 €	76 204,80 €
VAUVELLE	Varennes Changy	65 003,00 €	78 003,60 €

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux,
- **APPROUVENT** le devis de la société PLAISANCE, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 58 889.20€ HT soit 70 667.04€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 212,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

#### **Commande de panneaux de signalisation**

Madame Catherine RAGOBERT explique la nécessité de commander des panneaux de signalisation pour compléter le stock. Un devis est présenté de la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 807.60€ HT, soit 969.12€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces acquisitions,
- **APPROUVENT** le devis de la société SIGNAUX GIROD, pour un montant de 807.60€ HT soit 969.12€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 2157,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

#### Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
  - Évoque l'organisation du prochain conseil municipal du 9 juin 2023, relatif à la désignation des 3 délégués et 3 suppléants qui participeront aux élections sénatoriales le dimanche 24 septembre.
  - Commente le rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 sur les interventions de la Gendarmerie sur le territoire de Nibelle.
  - Précise qu'une annonce sera postée sur PanneauPocket pour proposer un job d'été du 17 au 28 juillet.
  - Alerte sur la mise en place d'une déviation par le Département du 6 juin au 14 juillet 2023, de Ladon à Pithiviers en passant par Nibelle, en raison de travaux sur la RD950 autour de Beaune la Rolande.
  - Évoque l'organisation de l'inauguration du musée Poterie et Forêt et de sa salle d'exposition. A cette occasion, sera remis le label « Village de caractère » par Tourisme Loiret.
  - Informe que les luminaires de la salle Jacques Poisson ont été remplacés par des luminaires led.
- Madame Sandrine CHEVALIER
  - Informe le Conseil sur la tenue du Comité Syndical du SIEANN en date du 28 avril dernier. Les conseillers municipaux présents se sont félicités de la teneur des présentations et des débats. La poursuite d'un syndicat mixte dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement vers les intercommunalités (CC Pithiverais Gatinais pour Nibelle et CC Canaux et Forêts pour Nesploy), a été votée à l'unanimité.
  - L'usine de traitement de Nibelle est désormais en fonctionnement depuis le 12 avril 2023. Suite à la dernière analyse de l'ARS tous les critères concernant l'eau produite, sont conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés après traitement pour distribution château d'eau.
- Monsieur Gilles BERTRAND
  - Informe sur la réunion budgétaire du SISN (football).
  - Déploie les violences subies lors d'un match le 23 avril dernier et informe des suites données. Il se félicite de la réaction mesurée de notre club, fruit des efforts portant sur le fair-play et le respect indispensables à la pratique du sport.
  - Évoque l'avancée des réparations au stade à la suite du vol de 150 mètres de câbles électriques.
  - Note avec satisfaction l'intervention des services du département pour faucher le carrefour de la Boule d'Or, mais confirme la dangerosité de l'entrée sur le CD30.
  - Déploie l'absence des Sapeurs-pompiers aux cérémonies du 8 mai, réaction partagée au sein du Conseil Municipal.
- Monsieur Stéphane GAUME
  - Remercie le Conseil municipal pour les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement hydraulique agricole.
  - Signale que des branches d'arbres débordent sur la voirie rue de la Billoterie et rue de la Gare.
- Monsieur Benoit TRINQUET

- Alerte sur le fait que le panneau rue St Sauveur avertissant la priorité à droite route de Chemault ne clignote plus.
- Madame Mélanie LESSEUR
  - Insiste sur la nécessité d'intervenir auprès du gîte du Hallier pour réguler le stationnement des véhicules des invités qui gênent le passage des engins agricoles et des voitures. Il est rappelé à cette occasion que le parking du terrain de football est mis à disposition en cas de besoin.
- Madame Nathalie POTIER-CARRASCO
  - Questionne sur le planning d'intervention des agents techniques pour le fauchage des accotements. Il est précisé que des travaux de débroussaillage sont nécessaires avant de lancer la campagne de fauchage.
- Monsieur Pascal SAUVAGE
  - Explique qu'il est intervenu à titre personnel auprès d'Orange sur les défaillances de couverture du réseau. Un expert doit intervenir dans les prochains jours pour constater les difficultés signalées par nombre d'habitants.
  - Évoque les désagréments constatés lors de la brocante du 7 mai dernier : toilettes bouchées (toilettes publiques et salle des fêtes).
  - Est dans l'attente d'un devis complémentaire sur l'opération de point à temps sur la voirie.

Date des prochains conseils : **9 juin** (cf. sénatoriales : 19h30) et **23 juin**.

En mairie, le 15/05/2023  
Madame la Maire  
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,  
André DELAPLANCHE

